

Fémicide, le pronostic vital n'est plus engagé pour l'ex-conjoint qui a tenté de se suicider

Le procureur de la République communique sur ce drame



Fémicide, le pronostic vital n'est plus engagé pour l'ex-conjoint qui a tenté de se suicider

Suite au fémicide qui a eu lieu le jeudi 3 août à Préchac-sur-Adour où l'ex-conjoint a tué son ex-compagne en la percutant à deux reprises avec sa voiture, le procureur de la République, Jacques-Edouard Andrault, communique sur les suites de ce drame. Lequel avait vu l'ex-conjoint mettre le feu à leur maison et à deux voitures pour ensuite tenter de se suicider en se tirant une balle à la tête. En urgence absolue, l'ex-conjoint sera hospitalisé au CHU de Purpan à Toulouse.

« Le pronostic vital de l'ex conjoint de la victime des faits commis le 3 août 2023 à PRECHAC SUR ADOUR (32) et à GALIAX (32) n'est à ce jour plus engagé.

Le 7 août 2023 à 13 h, après examen médical confirmant la compatibilité de son état de santé avec une garde à vue prise en milieu hospitalier, l'ex conjoint de la victime était placé en garde vue en établissement hospitalier à TOULOUSE. Selon lui, après avoir passé une partie de la journée du 3 août 2023 avec la victime, ils étaient allés dîner au restaurant. Au retour, après une dispute dans la voiture, la victime avait fini par quitter le véhicule. Son ex conjoint l'avait alors heurtée avec sa voiture à plusieurs reprises à PRECHAC SUR ADOUR (32). L'ex conjoint avait regagné la maison de GALIAX (32). Il avait mis le feu à l'habitation et au véhicule de la victime, avant de tenter de se suicider avec une arme à feu.

Le 8 août 2023, sa garde à vue en milieu hospitalier était prolongée.

Le même jour, le procureur de la République d'AUCH se dessaisissait au profit du procureur de la République d'AGEN en raison de la nature criminelle des faits, en vue d'une ouverture d'information judiciaire le 9 août 2023 ".